

DHG des collèges : une saignée sans précédent



Compte-rendu du CDEN du 13 février 2023

Le CDEN s'est réuni pour discuter et émettre un avis au sujet de la DHG (dotation horaire globale) des collèges pour la rentrée scolaire 2023. Il s'est déroulé dans une ambiance relativement tendue. Avec 66 classes fermées et 114 ETP¹ supprimés à minima, cette DHG constitue une saignée sans précédent. Le rectorat la justifie par la baisse des effectifs scolaires. Cependant, ce baisse d'effectifs est une réelle opportunité pour améliorer les conditions de travail pour toutes et tous.

SUD éducation Paris a dénoncé l'insuffisance de moyens sur l'académie. En effet, le rectorat a établi une répartition prévisionnelle dans laquelle le nombre d'heures par élève est en légère baisse pour les collèges défavorisés, en légère augmentation pour les collèges dit « classe moyenne ». En revanche, l'augmentation des moyens est palpable pour les collèges dits favorisés.

Les publics des collèges parisiens subissent le même phénomène que pour l'ensemble de la société : un appauvrissement des plus pauvres et un enrichissement des plus riches.

Cette séance du CDEN a été l'occasion de dénoncer la suppression de la technologie en sixième pour la mise en place contestable d'heures en mathématiques et en français, et de dénoncer l'appel à faire travailler plus les professeur-es des écoles.

Le directeur d'académie a cependant confirmé que la convention CAPPE accordée aux collèges sortis de REP serait prolongée.

Alors que le directeur d'académie reconnaît qu'il n'y a aucune réserve de moyens, il appelle à lier les collèges qui ont besoin de moyens supplémentaires, moyens pris alors au dépend d'autres établissements.

Le CDEN a voté unanimement contre ces DHG. Cependant les conditions de ce vote, effectué alors que toutes et tous les membres s'apprêtaient à partir, témoigne du peu d'importance à accorder à ce vote consultatif.

Lors de ce CDEN, il a souvent été question du mouvement contre la réforme des retraites. Une victoire dans ce domaine ouvrirait de nombreuses portes pour d'autres victoires.

Le **conseil départemental de l'éducation nationale, CDEN**, est une instance qui réunit le rectorat représenté par le directeur d'académie, la mairie de Paris représentée par l'adjoint à l'éducation, M. Bloche, les organisations syndicales, les organisations des parents, les maires d'arrondissement...

¹ Équivalent temps plein